

**VAL D'ORGE**

*Cette semaine, les projets de l'Agglo du Val d'Orge à Saint-Michel-sur-Orge*

# N 104 : le mur antibruit prolongé

*La communauté d'agglomération du Val d'Orge, qui regroupe neuf communes, a dégagé de nombreuses priorités dans son projet de territoire 2004-2012. Certains travaux bénéficieront directement aux Saint-Michellois. Détails des opérations.*

Le Val d'Orge voit son avenir entre la ville et la campagne, au sein d'un "territoire solidaire". Au cœur de l'arc sud francilien, l'Agglo doit à la fois conserver son dynamisme économique et répondre aux besoins des habitants. Pour atteindre ce double objectif à l'horizon 2012, la communauté d'Agglo s'est dotée d'un instrument pionnier en Essonne : un contrat d'agglomération. « Avec ce projet, l'agglomération du Val d'Orge se donne les moyens de maîtriser son avenir et d'incarner un développement à taille humaine, conjuguant attractivité, développement économique, préservation de l'environnement et du cadre de vie », résume Pierre Champion, président du Val d'Orge.

A Saint-Michel-sur-Orge, l'année 2005 devrait ainsi voir de nombreuses avancées concrètes. Sur le plan économique, le Techniparc devrait trouver une nouvelle jeunesse, au sens propre, grâce à l'implantation d'une pépinière d'entreprises. La communauté du Val d'Orge souhaite réaliser, pour un budget prévisionnel d'1,3 M€, un bâtiment destiné à accueillir de jeunes entreprises innovantes. Pour ce faire, un terrain de 3 000 m<sup>2</sup> environ, qui reste encore à définir dans l'enceinte même de la zone d'activités, devrait voir l'édification d'un bâtiment industriel de 1 000 m<sup>2</sup> et de bureaux, à partir de 2005. Une fois ce bâtiment réalisé, le Techniparc de Saint-Michel-sur-Orge devrait par la suite être relié à la Croix-Blanche de Sainte-Geneviève-des-Bois, aux Ciroliers de Fleury-Mérogis et au Parc du Plessis-Pâté par une ligne de bus en site propre, à partir de 2007, pour 913 000 €. De quoi effectivement renfor-

cer l'attractivité de l'immobilier d'entreprise dans le Val d'Orge. Plus près des habitants, mais toujours dans le volet des transports, la gare de Saint-Michel-sur-Orge bénéficiera d'un coup de pouce, également en 2005. L'Agglo, le conseil régional, le conseil général, la SNCF, le réseau ferré de France, le syndicat des transports d'Ile-de-France et les différents transporteurs ont en effet donné leur feu vert pour améliorer l'existant. Pour un budget prévisionnel d'1 M€, il est prévu de modifier quelque peu la physionomie des abords de la gare. Qu'ils s'y rendent à pied, à vélo, en car ou en bus, ou avec leur propre véhicule, les Saint-Michellois et les habitants des villes voisines (des liaisons de bus existent depuis Massy, Orsay ou Linas...) devraient pouvoir accéder avec davantage de sécurité aux transports ferrés. Pour ce faire, la libération des emprises, la création d'un nouveau parking, le déplacement de la gare routière et le réaménagement de la place sont envisagés.

## SPORTS ET CULTURE AU PROGRAMME

Dans un souci de développement maîtrisé, "pas question de déshabiller Paul pour habiller Jacques", les nuisances phoniques liées au trafic de la RN 104 (Francilienne) seront réduites, puisque le mur antibruit sera prolongé. Là, la communauté d'agglo (à hauteur de 55%) et le département, à



*Le quartier Montatons, en bordure de la N 104, sera à son tour doté d'une protection phonique.*

45%, devraient engager les études à l'horizon 2005, pour un budget prévisionnel de 750 000 €. Proximité et équipements publics ne seront pas oubliés. Alors que la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois accueillera le futur centre nautique intercommunal (NDLR : voir *le Rép.* du 01/07/04), la piscine de Saint-Michel-sur-Orge sera réhabilitée et remise aux normes. L'état des lieux est actuellement en cours et l'opération, pour un coût de 2 M€ devrait être lancée d'ici quelques mois. Enfin, en partenariat avec la ville qui finance la réalisation de sa future salle des fêtes, la communauté d'agglomération aidera à la construction d'une médiathèque, qui devrait être au cœur d'un réseau d'équipements dédiés à la lecture publique. Le projet d'un bâtiment neuf de 1 500 m<sup>2</sup> sera engagé en 2005, pour 3 M€ environ, subventionné à 80 % (région, département, et direction régionale des affaires culturelles). Autant de projets qui donneront de la "visibilité" à l'Agglo du Val d'Orge.

**Fabien Herran**

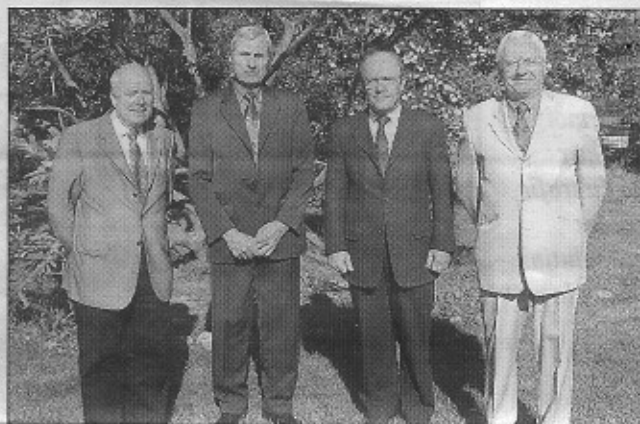
*La naissance de la communauté de communes Cœur du Hurepoix approche*

## Les statuts intercommunaux adoptés

*Le 18 mai dernier, le préfet de l'Essonne approuvait la future constitution d'une communauté de communes entre les villes de Montlhéry, Longpont-sur-Orge, Nozay et Villejust. Chacune d'elles avait trois mois pour se prononcer.*

**D**epuis lundi 12 juillet, les villes de Montlhéry et de Longpont-sur-Orge font officiellement partie de la future communauté de commune "Cœur du Hurepoix". Ce sera également le cas de Nozay, jeudi 15 juillet, et de Villejust, avant le 18 août. « Le 18 mai dernier, le préfet de l'Essonne, Denis Prieur, approuvait notre projet, explique Jean-Jacques Scherchen, maire de Longpont-sur-Orge. A partir de là, nous avons trois mois pour nous prononcer. Organiser une réunion du conseil municipal entre le 14 juillet et le 15 août aurait été difficile, c'est pourquoi nous nous sommes réunis lundi soir afin d'adopter les statuts de la future intercommunalité entre nos quatre communes ».

Si la naissance de la structure n'est pas officielle tant que le bureau communautaire n'est pas constitué, l'adoption des statuts par chacune des communes adhérentes est un pas décisif. « Tout comme les communes partenaires, notre conseil municipal a ratifié le transfert des deux compétences obligatoires pour ce type de coopération intercommunale, à savoir la gestion de l'espace communautaire et le développement économique, poursuit Jean-Jacques Scherchen. Mais nous proposons également d'autres compétences, que le bureau communautaire, une fois constitué, pourra adopter, ou qui seront ajoutées lorsque d'autres communes nous auront rejointes ». Parmi ces compétences, l'amélioration et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, l'entretien et la création des



*Les maires de Montlhéry, Villejust, Nozay et Longpont-sur-Orge : Lucien Pornin, Serge Plumerand, Paul Raymond et Jean-Jacques Scherchen.*

équipements culturels et sportifs, la protection de l'environnement, une politique commune du logement et du cadre de vie et, enfin, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Pour les opposants au projet, dont les porte-parole sont les conseillers municipaux de Longpont-sur-Orge et de Montlhéry, Patrick Gamache et Nicolas de Korody-Katona, « la période estivale du 14 juillet est mal choisie pour adopter de tels changements, d'autant qu'il s'agit, en comparaison aux autres organes intercommunaux déjà constitués sur le département, d'une collectivité réduite à la portion congrue (quatre communes et 20 000 habitants), dont le nombre de compétences a été réduit au minimum ». « Faux, rétorque Jean-Jacques Scherchen, nous n'avons pas d'autre choix dans la date et nous avons le désir de voir d'autres communes nous rejoindre, ce qui fait que nous n'allions pas adopter dans l'immédiat toutes les compétences proposées. Quant à dire que certaines de ces compétences sont en doublon avec celles du syndicat intercommunal d'études et de

programmation des cantons d'Arpajon et de Montlhéry (SIEP-SECAM), que je préside, il faut rappeler qu'il n'a pas été dissous suite à la création de la communauté de communes de l'Arpajonnais et qu'il est principalement tourné vers l'aménagement de la RN 20 ». Les statuts adoptés par les communes adhérentes au "Cœur du Hurepoix" prévoient également que trois représentants par commune (trois titulaires + trois suppléants) siègeront au bureau communautaire. « Un nombre insuffisant, affirment les opposants, compte tenu que le nombre moyen de conseillers municipaux est de vingt-neuf élus. Ce petit comité ne permettra même pas aux maires adjoints sur les compétences déléguées (urbanisme, développement économique, voirie...) d'apporter leur savoir-faire et leur expérience ». Aucun établissement public de coopération intercommunal n'a pourtant pris le luxe de faire siéger plus de cinq représentants par commune, ce qui n'empêche pas les communes de désigner parmi les différents conseils municipaux le "meilleur" adjoint à l'urbanisme ou l'adjoint au développement économique le plus "pertinent". Au moins, « un scrutin à la proportionnelle permettrait une représentation plus équitable des différentes sensibilités présentes au sein des conseils municipaux », lancent les deux opposants... Quoi qu'il en soit, la communauté de communes du "Cœur du Hurepoix" n'est pas encore née. Elle a déjà fait beaucoup d'encre et, manifestement, continue à le faire. Mais sans doute est-il encore un peu tôt pour juger sur pièces... les pièces d'un puzzle qui n'est pas encore constitué. **Fabien Herran**